



Déclaration au CDEN du 13 septembre 2016

Convention d'aménagement du territoire des collèges dans le Puy-de-Dôme

Nous avons eu communication du [projet de convention-cadre](#) pour un aménagement du territoire scolaire du Puy de Dôme.

Nous partageons les constats présentés.

- ➔ Un taux de pauvreté important qui dans les communes rurales de notre département est supérieur de 3 points par rapport à la moyenne nationale. Pour les familles monoparentales, ce taux passe de 14,7% à 33% !
- ➔ Des temps d'accès aux services publics deux fois plus longs que dans les autres campagnes françaises pour le Nord Cantal, le Cézallier, les Combrailles, le Livradois-Forez et la montagne bourbonnaise.
- ➔ Des disparités géographiques importantes.
- ➔ Une hausse continue des effectifs scolaires mais en contrepartie une fragilisation des secteurs ruraux.
- ➔ Le manque de mixité sociale dans nos collèges et particulièrement dans l'agglomération clermontoise.
- ➔ Des résultats scolaires de qualité dans nos petits collèges ruraux qui restent cependant confrontés au problème de l'orientation des élèves après la troisième.

La FSU a depuis longtemps soulevé les problèmes de la ruralité et de la mixité sociale, différents dans leurs objectifs, sans réponse jusqu'à présent de la part du département. Son intérêt immédiat et économique, comme affirmé en son temps - moins de collèges avec plus d'élèves - conduira inéluctablement à la fermeture de petits collèges. Les exemples du passé sont là pour le prouver. Qui peut imaginer que le CD63 investira dans la rénovation et l'extension de « petits » collèges pour « rééquilibrer » leurs effectifs par l'accueil de nouveaux élèves issus de collèges à forts effectifs ? Qui peut croire que la création de « pôles d'attractivité » pourra attirer des élèves, d'autant que ce terme est très flou ? Quant aux moyens conservés par la convention triennale, ils serviront, non pas à améliorer les conditions d'apprentissage des élèves des territoires concernés, mais ils seront affectés à un rapprochement Ecole-Collège dans le cadre de l'Ecole du Socle.

Ce document, principalement basé sur une évolution de l'offre scolaire, est rempli de contradictions (rééquilibrage des effectifs/ limitation du temps de transport, co-construction d'établissements avec des décideurs non signataires...). Il s'appuiera sur la convention ruralité du 1^{er} degré et donne une possibilité au Conseil départemental sur les questions éducatives, avec les mêmes objectifs, moins d'écoles, moins de collèges et plus d'élèves par structure.

Pour la FSU, cette convention n'est pas acceptable car elle n'apparaît pas comme étant au service des populations et des élèves dans le respect de l'équité territoriale.

Conventions ruralité

Depuis janvier 2014 et la signature de la première convention rurale dans le Cantal, la contractualisation entre l'Education Nationale et les collectivités territoriales portant sur le réaménagement de l'offre scolaire du premier degré dans les départements ruraux a connu un essor considérable : 3 départements dans notre académie et des dizaines de départements engagés partout sur le territoire. Inscrite dans la loi de refondation de l'école et l'acte III de la décentralisation, la démarche contractuelle est étendue aujourd'hui au second degré dans le Puy-de-Dôme. On ne peut s'empêcher de s'interroger sur la place et sur le rôle laissés aux différents contractants dans cette démarche de co-construction du service public d'éducation.

Or il ne plane guère de doutes aujourd'hui sur l'objectif de la démarche. Si l'octroi de postes supplémentaires au titre de la ruralité dans le calcul ministériel des dotations académiques ou la perspective de conserver des postes ont pu faciliter des engagements, les récentes déclarations sur le devenir des conventions rurales dans notre académie risquent de refroidir les plus convaincus... Parce que la baisse démographique est plus importante que prévue, il s'agirait donc de revenir sur les engagements portant sur le maintien des moyens et les revoir à la baisse ou du moins les adapter.

Voici donc l'affaire : les conventions rurales n'ont pas pour objet de préserver l'école rurale, ni de lui donner une chance comme on l'entend souvent. Dans la logique de la réforme territoriale, elles sont surtout le moyen d'imposer une logique de mutualisation et de co-construction de l'action publique locale dans le domaine de l'éducation nationale. Ces démarches conventionnelles qui se font en parallèle de la carte scolaire, parfois sans information aux instances départementales, sont un coup porté à la règle générale et au service public d'éducation dans son ensemble.

La FSU y est opposée.

Mixité sociale

Alors que l'assouplissement de la carte scolaire en 2007 a contribué à l'aggravation des processus de ségrégation scolaire, la FSU fait la demande d'une réflexion de fond sur la carte scolaire, sur ce qui fait l'attractivité de tel ou tel collège, mais elle rappelle qu'il est nécessaire de travailler aussi sur la politique de la ville pour sortir des quartiers ghettos, ainsi que sur l'implantation des établissements privés et les faveurs qui leur sont accordées par certaines collectivités et le ministère.

Cette expérimentation n'exonère pas le ministère de travailler aux autres leviers : l'amélioration des conditions de travail et de vie dans les établissements, ainsi que de la formation des personnels, la politique d'éducation prioritaire, la réflexion sur le rôle des options et des dispositifs dans le choix que les parents font des établissements, de l'enseignement public ou privé. De ce point de vue, la réforme du collège est mortifère à la fois pour la mixité sociale dans les collèges qu'elle conduira à mettre en concurrence, et pour la réussite des élèves des milieux populaires, que la conception des EPI va mettre encore davantage en difficulté.

La mixité sociale via la carte scolaire ou l'implantation de formations « attractives » dans des établissements dits défavorisés ne doit pas être l'écran de fumée des politiques contreproductives mises en œuvre par ailleurs. De ce point de vue, ces expérimentations paraissent bien dérisoires face à l'ampleur des inégalités actuelles dans notre système éducatif.

Les élus FSU au CDEN,
Philippe BOULARD, Valérie DUPONT,
Didier LIENNART, Joëlle MASSON